

Pour aider les communes à faire face au coût économique engendré par les graves intempéries du 7 juin dernier, le [DEPARTEMENT DU BAS RHIN](#) / T : 03.88.23.78.48 vote une enveloppe d'1M€ pour faire face aux investissements concernant les travaux de remise en état ou réparations des biens non assurés portant sur : - les infrastructures routières et les ouvrages d'art, - les biens annexes à la voirie, nécessaires à la sécurisation de la circulation, y compris les trottoirs, les itinéraires cyclables, les réseaux de distribution d'eau et d'assainissement, selon le communiqué de l'instance départementale. De plus, un arrêté ministériel paru le 15/06 porte connaissance de l'état de catastrophe naturelle dans le Bas-Rhin pour les communes de Crastatt, Hohengoef, Knoersheim, Lochwiller, Marlenheim, Romanswiller et Wasselonne. www.bas-rhin.fr